

# L'Office du Ducroire

## Exportez... sans les risques !

Créé en 1961, l'Office du Ducroire<sup>1</sup> a pour mission d'encourager les exportations luxembourgeoises de biens et services par le biais notamment de deux grands instruments : l'assurance-crédit et les soutiens financiers à l'exportation. Simone Joachim, secrétaire de l'Office du Ducroire et Francis Donven, secrétaire-adjoint, nous expliquent le rôle et le fonctionnement du Ducroire.

**Un des grands instruments financiers utilisés par les entreprises exportatrices est l'assurance-crédit...**

**Simone Joachim** – En effet, l'activité principale du Ducroire consiste à assurer les entreprises luxembourgeoises contre les risques de non-paiement de leurs clients étrangers. Cette assurance bénéficie de la garantie de l'Etat et couvre tous les risques de non-paiement d'origine politique, d'insolvabilité ou de carence des clients. Nous faisons une distinction entre les exportations de biens de consommation et services, généralement payables à moins d'un an (*court terme*) et les exportations de biens d'équipement payables à moyen ou long terme. Notre spécialisation est la grande exportation et plus particulièrement celle à destination des pays non industrialisés, dans lesquels existent de véritables risques politiques et commerciaux, pour des exportations de biens d'équipement financés sur plusieurs années, comme des machines, bâtiments ou des hauts-fourneaux, par exemple.

**Vous sous-traitez donc les assurances court terme ?**

**Simone Joachim** – Pour les exportations payables à court terme (*délai de crédit maximum de 180 à 360 jours selon la nature des marchandises ou services*), le Ducroire assure uniquement les risques politiques et commerciaux des débiteurs situés dans des pays non industrialisés. Nous complétons la gamme de produits d'assurance-crédit offerte par le marché privé qui assure les risques commerciaux des clients établis dans des pays industrialisés. Afin d'assurer aux exportateurs luxembourgeois un produit d'assurance privé compétitif, le Ducroire a pris une participation dans Euler Hermes Credit Insurance S.A. (*l'ancienne Cobac, Compagnie belge d'assurance-crédit*). Pour tout ce qui est couverture du risque commercial, nous transférons donc les dossiers à Euler Hermes Credit Insurance S.A., mais restons l'intermédiaire des assurés luxembourgeois pour la gestion journalière de leur police. Depuis 2004, nous sommes sortis du capital de la société Euler Hermes Credit Insurance S.A., mais nous continuons à travailler ensemble. En 2005,



Photo - F.Humbliet

nous avons pris une participation dans Trade Credit Re (TCRe S.A.), une société belge spécialisée dans l'assurance *Excess of Loss* qui est un contrat par lequel l'assureur s'engage à indemniser les pertes majeures dues à l'insolvabilité de droit de ses débiteurs. Comme vous le voyez, nous offrons une palette de services complète aux PME et aux grandes entreprises qui souhaitent exporter n'importe où dans le monde. Il nous arrive de conclure des accords globaux d'assurance-crédit pour tout un groupe, au niveau mondial, à partir du moment où celui-ci a un lien avec le Luxembourg. C'est ce qui s'est passé récemment avec le groupe Tarkett AG, qui a retenu l'offre combinée Ducroire pour les pays non industrialisés et Euler Hermes Credit Insurance S.A. pour les pays industrialisés, celle-ci lui permettant de faire des économies d'échelle et de bénéficier d'une couverture d'assurance très élevée.

**En résumé, le Ducroire est l'intermédiaire agréé pour toutes polices et est assureur pour la grande exportation...**

**Francis Donven** – C'est exact. L'Office du Ducroire est le guichet unique pour tous les exportateurs et nous traitons toutes leurs demandes.

**Qu'est-ce que l'assurance-crédit ?**

**Francis Donven** – En résumé, c'est une protection contre les mauvais payeurs. Lorsqu'une entreprise vend un produit ou un service à un client étranger, même si elle a pris tous les renseignements et les précautions d'usage avant d'exporter son produit/service, elle peut être victime d'un client qui n'a pas la solvabilité escomptée ou qui est sur le point de faire faillite. L'Office du Ducroire intervient à plusieurs niveaux : le risque pays, la prévention et la surveillance, le recouvrement et l'indemnisation. Nous surveillons en per-

<sup>1</sup> L'Office du Ducroire, comme l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI (EIC) qui informe les entreprises sur nombre de matières européennes, sont regroupés au sein du Département international de la Chambre de Commerce.